



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2022

Le vingt-neuf septembre deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUD, régulièrement convoqué le vingt-deux septembre deux mil vingt-deux, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Pascale GILLET, Maire de BAUD.

Etaient présents : Mme Pascale GILLET, M. Philippe ROBINO, M. Eugène LE PEIH, Mme Martine LE LOIRE, M. Patrick GRIGNON, Mme Isabelle BOHELAY, M. Laurent HAMON, Mme Nelly LE HEN, M. Franck TRULIN, Mme Marie-Yvonne ALLANO, Mme Magali ROBIC, M. Anthony LUCAS, M. Anthony LE HIR, Mme Maëlle L'HINGUERAT, M. Patrice LE PADELLEC, Mme Patricia LE DIAGON, Mme Nelly FOURQUET, M. Gwenolé JAOUEN (à partir de 19h40), Mme Emmanuelle BOURET,

Absents : Mme Catherine CADORET, M. Yvon LE CLAINCHE, Mme Marie-José LE GUENNEC, M. Guillaume SAINT-MICHEL, M. Philippe LE VESSIER, Mme Elodie AUGUY, M. Maxime PASCO, Mme Séverine LE SAGER, Mme Sophie LE PALLEC, M. Mikael MAHAGNE.

Procuration : Mme Catherine CADORET à M. Patrick GRIGNON
M. Yvon LE CLAINCHE à M. Anthony LE HIR
Mme Marie-José LE GUENNEC à Mme Patricia LE DIAGON
M. Guillaume SAINT-MICHEL à Mme Pascale GILLET
Mme Elodie AUGUY à Mme Nelly LE HEN
M. Maxime PASCO à M. Philippe ROBINO
Mme Séverine LE SAGER à Mme Martine LE LOIRE
Mme Sophie LE PALLEC à Mme Nelly FOURQUET
M. Mikael MAHAGNE à Mme Emmanuelle BOURET

Secrétaire de séance : M. Patrice LE PADELLEC

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Madame le Maire, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2022.

2. Administration Générale.

- *Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal.*

Par délibération en date du 4 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué un certain nombre de ses pouvoirs au Maire. Aussi, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Délégation n° 17-2022 : Signature des avenants au marché de restructuration d'un bâtiment en halles couvertes.

Lot 1	avenant n°1	Démolition/Gros œuvre/VRD	MAHO BATIMENT (BAUD)	+ 50 141.66 € HT
Lot 5	avenant n°1	Menuiserie extérieures alu	RÉALU (HENNEBONT)	+ 224.00 € HT
Lot 6	avenant n°1	Menuiserie intérieures bois	THÉTIOT (CHAPELLE CARO)	+ 4 496.00 € HT
Lot 7	avenant n°1	Cloisons sèches - isolation	LE MOULLIEC (CRAC'H)	+ 637.56 € HT

Lot 8	avenant n°1	Revêtements de sol - faïence	MOISAN CARRELAGE (PONTIVY)	+ 120.00 € HT
Lot 9	avenant n°1	Plafonds suspendus	COYAC (VANNES)	- 442.50 € HT
Lot 11	avenant n°1	Electricité -courants faibles	SVAE (PONTIVY)	+ 7 035.00 € HT

Délégation n° 18-2022 : Signature du contrat de fourniture et confection de repas pour la restauration scolaire et le centre de loisirs avec ARMONYS RESTAURATION (VANNES) aux prix suivants, auxquels se rajoutent les frais fixes mensuels de 6 075 € HT

- Repas maternelle 1,61 € HT
- Repas primaire 1,76 € HT
- Repas adulte 2,11 € HT
- Goûter 0,45 € HT
- Pique-nique 1,76 € HT

Délégation n° 19-2022 : Signature du contrat de vérification des installations électriques des bâtiments et des appareils de lavage : SOCOTEC (LORIENT) pour un montant de 3 891 € HT/an (contrat de 3 ans).

Délégation n° 20-2022 : Signature du contrat de maintenance des ascenseurs – monte-charge et des portes automatiques : ABH (PACE) pour un montant de 2 800 € HT/an (contrat de 3 ans).

Délégation n° 21-2022 : signature du marché de travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées du cœur de ville : SBCEA (PLUMELIAU-BIEUZY) pour un montant de 1 068 179 € HT.

Délégation n° 22-2022 : signature des conventions d'effacement des réseaux d'électricité et d'éclairage public route de Locminé avec Morbihan Energies, pour un montant total de 167 688 € HT.

Délégation n° 23-2022 : signature des conventions d'effacement des réseaux télécoms et électroniques route de Locminé avec ORANGE pour un montant de 1 956 € HT.

Délégation n° 24-2022 : signature des marchés de travaux pour la rénovation et l'extension de l'ancien collège.

Lot 1 - démolition - gros œuvre – VRD : MAHO (Baud)	419 918,85 € HT
Lot 2 - bardage extérieur bois composite alu : ACM (Quistinic)	190 469,10 € HT
Lot 3 - isolation thermique par l'extérieur : SOBAP (Ploemeur)	117 399,90 € HT
Lot 4 – étanchéité PVC : SEO (Caudan)	177 800,00 € HT
Lot 5 - menuiseries extérieures aluminium : lot relancé	
Lot 6 – menuiseries intérieures bois : GOUEDARD (Crédin)	71 370,27 € HT
Lot 7 - cloisons sèches – isolation : LE MOULLIEC (Crac'h)	63 226,79 € HT
Lot 8 - revêtement de sols – faïence : MOISAN (Pontivy)	69 513,62 € HT
Lot 9 - peinture - revêtements muraux : ARMOR PEINTURE (Hennebont)	65 883,04 € HT
Lot 10 - plafonds suspendus : COYAC (Vannes)	67 525,80 € HT
Lot 11 – ascenseur : TK ELEVATOR (Lanester)	25 990,00 € HT
Lot 12 - plomberie - sanitaires – chauffage ventilation : TEXIER (Le Sourn)	97 050,00 € HT
Lot 13 - électricité - courants faibles : EA2i (Pontivy)	<u>139 999,80 € HT</u>
TOTAL :	1 506 147 €

HT

Délégation n° 25-2022 : signature des contrats de service de dératisation-désinsectisation-désinfection avec INS BRETAGNE (LORIENT) pour un montant annuel de 626,36 € HT

- *Dénomination d'un village.*

Afin de permettre une meilleure identification des riverains en cas de secours et de faciliter les livraisons, le Conseil Municipal propose de modifier l'appellation du village de Jugon en « Jugon Village ».

- *Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.*

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) pour les services liés à l'eau et notamment le service d'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal adopte le rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

- *Dérogation au repos dominical 2023 – avis du Conseil Municipal.*

Dans le cadre de la dérogation au repos dominical, dans la limite de 12 dimanches par an, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'ouverture, à titre dérogatoire, des commerces de détail alimentaires et non alimentaires jusqu'à 17h00 les dimanches 24 et 31 décembre 2023.

- *Système de vidéoprotection : bâtiment éco-exemplaire et halles couvertes.*

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à solliciter de la Préfecture l'autorisation d'installer un système de vidéoprotection sur le bâtiment éco-exemplaire et sur les halles couvertes.

- *Désignation du correspondant « incendie et secours ».*

Dans le cadre de La loi n° 2021-1520 du 20 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers, le Conseil Municipal doit désigner un correspondant « incendie et secours » : M. Philippe ROBINO, 1^{er} vice-président du SIVU est désigné.

3. Finances.

- *Subvention – création d'une association.*

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes au titre de l'année 2022 :

- Breizh Togo :	150€
- Morbihan Organisation Cyclisme :	3 000€

- *Subvention départementale – « travaux de voirie ».*

Le Conseil Municipal approuve le projet d'aménagement des trottoirs de la rue de la Madeleine et sollicite une subvention du Département du Morbihan au titre des travaux de voirie (montant des travaux : 74 350 € HT et subvention : 50 000€).

- *Subvention Agence Nationale du Sport – programme équipements sportifs de proximité.*

Dans le cadre du programme des 5 000 équipements, le Conseil Municipal sollicite une aide financière de l'Agence Nationale du Sport pour la 2^{ème} tranche du parcours de santé au complexe sportif du Scaouët (20 132€ HT) et pour la patinoire synthétique (38 541€ HT).

- *Fonds de concours – Baud Communauté.*

Dans le cadre de la rénovation et l'extension de l'ancien collège, le Conseil Municipal sollicite de la part de Baud Communauté le fond de concours de 100 000 € mis en place par Baud Communauté sur la période 2022-2026.

- *Budget principal – décision modificative n°3.*

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide de voter une décision modificative afin d'alimenter le chapitre 012 – charges des personnel et le chapitre 73 - taxe additionnelle droits de mutation:

Recette de fonctionnement :

Chap 73 Compte 7381 fonction 01 – taxe add. droits de mutation = +140 000.00€

Dépenses de fonctionnement :

Chap 012 Compte 64131 fonction 01 = + 60 000.00€

Chap 012 Compte 64138 fonction 01 = + 23 000.00€

Chap 012 Compte 6451 fonction 01 = + 37 000.00€

Chap 012 Compte 6453 fonction 01 = + 20 000.00€

- *Adoption du référentiel comptable M57*

Dans le cadre du regroupement des instructions comptables sous un même référentiel intitulé M57, obligatoirement applicable à toutes les collectivités au 1^{er} janvier 2024, Le Conseil Municipal adopte le référentiel M57 à compter du 1^{er} janvier 2023

4. Ressources Humaines.

- *Modification du tableau des emplois.*

Le Conseil Municipal modifie le tableau des emplois en transformant deux postes d'agent scolaire-périscolaire en animateur de loisirs (28h hebdomadaires) et en augmentant le temps de travail d'un poste d'agent d'entretien de 12.50h à 23h hebdomadaires.

5. Urbanisme et affaires foncières.

- *Affaires foncières - acquisitions foncières.*

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer les actes notariés relatifs à diverses acquisitions foncières :

- Un terrain rue Jules Ferry : 520 m² (zonage Ub) pour 40 000 €
- Diverses parcelles dans le secteur de Kernantec : zonage Ub, A, Na, Nzh pour une surface totale de 76 400 m² et un prix global de 86 000 €
- Un terrain rue Mathurin Henrio : 8 191 m² (zonage Na et Nzh) pour 8 191 €

- *Affaires foncières – transfert des terrains des zones d'activités économiques.*

Considérant que conformément à ses statuts, Baud Communauté détient la compétence liée à la « création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités économiques » et notamment la zone d'activités de Kermarrec, il y a lieu de transférer les terrains appartenant à la commune à la communauté de communes à leur coût d'achat initial. En conséquence, le Conseil Municipal cède les parcelles suivantes et autorise Madame le Maire à signer les actes notariés.

- Zone du Dressève-Kerjosse : YA-271 (49 070 m²) et YA-181 (8 258 m²) au prix de 25 797,60 € (0,45 €/m²).

- *Affaires foncières – cession de la parcelle ZI 225.*

Le Conseil Municipal autorise la cession d'une parcelle de 982 m², ancien chemin d'exploitation, désormais sans aucune utilité, au prix de 9 820 € et autorise Madame Le Maire à signer les actes notariés.

6. Questions diverses.

Madame Le Maire fait un point sur les dossiers en cours de Baud Communauté :

- Environnement :

Plusieurs projets sont à l'étude : Plan d'Alimentation Territorial, Plan climat, gestion différenciée des zones, plantations, Plan mobilité (acquisition de vélos, trottinettes et véhicules électriques, pistes cyclables permettant de relier les centres bourgs vers les zones de co-voiturage), mobilité des jeunes (acquisition de voitures sans permis).

- Bâtiments :

- ✓ Extension des services techniques.
- ✓ Construction du pôle petite enfance – ouverture prévue à l'automne 2023.

- ✓ Réflexion sur la production d'énergie des bâtiments (panneaux solaires) – Etude pour les économies d'énergie – projet de pose de panneaux solaires sur piscine et chauffe-eau solaire pour les services techniques.

- Social et santé

Création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) avec reprise du SAAD (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile).

Transport des aînés.

Mise en place de la maison France Services

- Ressources humaines

Revalorisation du régime indemnitaire.

- Assainissement

Transfert compétence assainissement collectif à BAUD COMMUNAUTE à compter du 1^{er} janvier 2023.

- Déchets

Mise en place de la redevance incitative.

Projet de bacs de bio-déchets et de broyeurs

- Culture et tourisme

Réunion des commissions pour la mise en place d'un projet culturel.

Développement de la Vallée du Blavet : un projet d'aire de baignade sur PLUMELAU BIEUZY en retrait du Blavet.

Monsieur Philippe ROBINO fait le point sur les travaux en cours :

- Les travaux du bâtiment éco-exemplaire et des halles se termineront en fin d'année. Une inauguration est prévue début décembre.
- Les travaux de rénovation et d'extension de l'ancien collège ont démarré début octobre et sont prévus pour une durée de 9 mois.
- Les travaux d'isolation thermique de l'école du Centre débiteront après les vacances de la Toussaint, pour une durée de 3 à 4 mois.

Baud Communauté va élaborer un schéma directeur cyclable à l'échelle des 6 membres et il est demandé de désigner un référent élu et un référent agent afin de participer au groupe de travail : Madame Nelly FOURQUET (élue) et Monsieur Thierry LE FLOCH (agent) sont désignés.